



Chercheurs en difficulté:

Les dégâts de l'austérité et des appels à projets

CNRS-INSERM

INRIA-IRD-INED

IRSTEA

Les chercheurs de plus en plus en difficulté

Le nombre d'examens à un an et d'avis réservés sont en en augmentation.

Quelles en sont les causes ?

La restructuration de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a pour conséquence la fusion de laboratoires, d'équipes en réorganisation permanente. L'absence de crédits récurrents met les chercheurs en demeure d'aller à la chasse aux financements qui est devenue leur principale activité. L'obtention d'un contrat est la condition sine qua non pour pouvoir continuer à travailler. Compte tenu du taux de succès aux appels à projets, il n'est pas surprenant que des collègues se retrouvent en grande difficulté.

Les chercheurs des équipes hors des périmètres « labellisés » sur leur site sont contraints à des réorientations thématiques ou des mobilités géographiques afin d'éviter une mise au placard. Les directeurs de laboratoire sont transformés en « donneurs d'ordres » déterminant les projets dont les chercheurs seront les exécutants. Dans ce contexte, la marge de manœuvre pour les chargés de recherche devient très restreinte : sans financement pour fonctionner ou recruter, ils ne peuvent que se mettre au service d'autres collègues.

Se motiver pour réussir un changement de thématique devient particulièrement difficile pour un chercheur à quelques années de la retraite. Comment obtenir des financements alors que ceux-ci sont conditionnés par la liste de publications déjà obtenues dans le champ de recherche que l'on souhaite investir ?

Comment ne pas avoir de réticences lorsque l'on est chercheur confirmé pour se mettre sous la dépendance d'autres chercheurs lorsque déclassé, manque de reconnaissance sont à la clef ? Dans ce contexte la recherche originale a du mal à exister. L'« Excellence » est l'alibi pour éliminer ceux qui ne satisfont pas aux critères d'une recherche normalisée. Le métier de chercheur est dévoyé vers des activités d'ingénierie au pire de gestionnaire qui entrent en conflit avec les critères qui ont présidé au recrutement des chercheurs les plus anciens.

Dans le contexte d'austérité budgétaire, la question du devenir des chercheurs ayant des difficultés à maintenir un taux de publication suffisant pour répondre aux critères actuels d'évaluation est posée. Faut-il s'attendre à des licenciements

pour défaut de publication bien que cela ne fasse pas partie des missions statutaires des chercheurs ?

La cause profonde des difficultés des chercheurs à exercer leurs missions de recherche est liée à la profonde dégradation des conditions de travail et des modalités de l'organisation du travail lui-même. La mise en place du pilotage par la performance, mesurée par divers indicateurs quantitatifs détruit les collectifs de travail en mettant en compétition les individus et en renforçant l'autoritarisme. Au premier rang des impératifs de l'évaluation figure la publication : pour exister, il faut publier et publier dans des revues à facteur d'impact élevé : ce qui tend à faire disparaître les petites communautés scientifiques. Mais cela ne suffit plus. Le chercheur doit aussi mener une activité éditoriale, participer à des animations scientifiques comme les congrès et conférences, faire partie de jurys, concourir à la vulgarisation scientifique et bien sûr encadrer des étudiants en master et en thèse...

Cette situation va empirer avec le renforcement de l'austérité qui va réduire le nombre de disciplines et de laboratoires soutenus par l'organisme et rendre encore plus sélectifs les critères d'évaluation des laboratoires et des chercheurs.

Les chercheurs ne doivent pas subir, ils doivent desserrer l'étau qui les enserre en participant aux luttes des personnels de l'ESR pour l'emploi statutaire et les financements récurrents

Le SNTRS-CGT revendique

- Le retour d'une part prédominante de financement récurrent dans les laboratoires
- Les sections doivent garder le contrôle sur le suivi des chercheurs en difficulté, les services RH ne devant intervenir que sur la demande des sections.
- Le renforcement du rôle des CAP chercheurs par le respect de leur avis lors de l'examen des dossiers des chercheurs en insuffisance professionnelle.